



AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE CHAMBRAY-LES-TOURS

Par arrêté n°A2022/64 du 18 juillet 2022, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chambray-lès-Tours.

Au terme de cette enquête, la modification n°3 sera approuvée par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Mme Annick DUPUY a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Chambray-lès-Tours, siège de l'enquête publique, durant 31 jours :

**du lundi 22 août 2022 à 9h00 au
mercredi 21 septembre 2022 à 17h00**

aux jours et heures d'ouverture suivants : **lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00 et mardi de 8h30 à 19h00**, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault à Tours) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Ce dossier sera consultable sur les sites internet : www.ville-chambray-les-tours.fr et www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Mme Annick DUPUY, commissaire-enquêteur à : Mairie de Chambray-lès-Tours - 7 rue de la Mairie - BP 246 - 37172 Chambray-lès-Tours cedex. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.chambray@tours-metropole.fr

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête seront jointes au dossier d'enquête publique et pourront donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Chambray-lès-Tours :

- **lundi 22 août 2022 de 9h00 à 12h00 ;**
- **mardi 6 septembre 2022 de 16h00 à 19h00 ;**
- **mercredi 21 septembre 2022 de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Chambray-lès-Tours et au siège de la Métropole, et consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an. Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone au 02.47.48.45.50 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceurbanisme@ville-chambray-les-tours.fr.